



Community Housing
Transformation Centre
Centre de transformation
du logement communautaire



Terre-Neuve et Labrador – Fonds de croissance du logement communautaire (FCLC TL)

Informations relatives à la demande de subvention

Nous encourageons vivement les candidats à nous contacter avant de soumettre une proposition. Notre équipe est à votre disposition pour répondre à vos questions et discuter de vos idées de projet. En nous contactant avant la soumission, vous vous assurez de l'éligibilité de votre idée de projet et vous donnez à notre chargé(e) de programme l'occasion de faire des suggestions susceptibles d'améliorer la force de votre proposition.





Contents

Contexte.....	3
Introduction.....	3
Domaines prioritaires	4
Objectifs et volets de financement.....	4
Conditions.....	4
Documentation requise	5
Évaluation du projet	7
Directives de déboursement et de déclaration.....	8



Contexte

Le gouvernement provincial de Terre-Neuve-et-Labrador s'est engagé à développer le secteur du logement communautaire de la province, afin d'augmenter l'offre de logements locatifs abordables dans la région. Le gouvernement a formé un partenariat avec le Centre dans le but de mettre en place le Fonds de croissance du logement communautaire de Terre-Neuve et Labrador (FCLC TL). Ce fonds aidera les fournisseurs de logements, les organisations sans but lucratif, ainsi que les fournisseurs de logements coopératifs à avancer dans le processus de développement et à créer des unités de logements abordables dont la province a grand besoin.

Introduction

Le Centre de transformation du logement communautaire (le Centre) est un organisme national sans but lucratif spécialisé dans le soutien et l'attribution de fonds au secteur du logement communautaire dans tout le Canada. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) compte sur le Centre pour allouer 50 millions de dollars provenant de la Stratégie nationale sur le logement afin d'améliorer la résilience et la croissance du secteur du logement communautaire d'un océan à l'autre. Le Centre a donc développé une expertise spécialisée, renforcée par des outils informatiques et administratifs sur mesure qui permettent une allocation et une gestion des subventions très efficaces et sécurisées. Grâce à ce partenariat, les fonds provinciaux seront versés beaucoup plus rapidement aux organismes de logement coopératifs et sans but lucratif admissibles.



Domaines prioritaires

Fonds de croissance du logement communautaire de Terre-Neuve et Labrador

- Augmenter le parc de logements abordables pour les populations vulnérables et les groupes sous-représentés
- Rénover ou réaffecter des bâtiments existants pour les utiliser dans le cadre de l'évolution du secteur du logement
- Diversité, équité et inclusion, y compris pour First Voice et les groupes sous-représentés
- S'attaquer aux obstacles systémiques du logement
- Tirer parti des ressources et des aides régionales, gouvernementales et intersectorielles
- Réduire le nombre de sans-abris en identifiant les options de logement

Objectifs et volets de financement

Planification et pré-développement (Subventions jusqu'à 50 000 \$)

- Répondre aux besoins des communautés sous-représentées et marginalisées
- Renforcer la capacité interne de l'organisation à entreprendre davantage de projets de développement du logement
- Améliorer la capacité de l'organisation à tirer parti des financements existants
- Développer des ressources partageables liées à la construction de nouveaux logements abordables
- Augmenter l'offre de logements abordables

Conditions

- Les activités exécutées avant l'approbation du projet ne seront pas financées.
- Le logo du NLHC figurera sur tous les documents liés au projet, y compris, mais sans s'y limiter, sur le site web, le matériel promotionnel, etc.
- Les organisations ne peuvent déposer qu'une seule demande au FCLC TL par projet de développement.



Documentation requise

Les informations fournies dans le formulaire de demande rempli devraient suffire à l'évaluation des projets. Toutefois, il peut arriver que l'on vous demande de fournir des pièces justificatives supplémentaires, telles qu'un calendrier détaillé du projet, un budget ou une proposition.

En plus du formulaire de demande rempli, les projets soumis doivent inclure les documents suivants :

Montant demandé	Documentation requise
Jusqu'à 25,000 \$	<ul style="list-style-type: none">• Lettres patentes ou autres documents de constitution• Spécimen chèque• Deux (2) références (prénom, nom, téléphone, adresse électronique, nom de l'organisation, relation avec le demandeur)
Jusqu'à 50,000 \$	<ul style="list-style-type: none">• Lettres patentes ou autres documents de constitution• Spécimen chèque• États financiers récents• Une (1) lettre de soutien

Veuillez noter que les lettres de soutien doivent :

- Soutenir votre proposition et préciser la capacité de votre organisation à mener à bien le projet.
- Provenir de contacts ayant des expériences connexes et/ou de partenaires sur ce projet.
- Ne doit pas provenir de consultants ou d'entreprises ayant un intérêt financier dans les résultats du financement du projet.



Planning & Pré-Développement

Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• Fournisseurs de logements à but non lucratif• Logements coopératifs• Organismes à but non lucratif• Groupes communautaires/régionaux, coalitions, etc.
Activités éligibles	<p>Les exemples d'activités éligibles incluent, mais ne sont pas limités à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Plans d'affaires• Conceptions préliminaires• Permis de développement• Analyse initiale et évaluation des risques• Services professionnels



Évaluation du projet

Critères d'évaluation

L'évaluation de chaque demande sera effectuée par un(e) chargé(e) de programme dans le cadre d'un processus approfondi. Le comité de sélection du Fonds de croissance du logement communautaire de Terre-Neuve et Labrador prendra la décision finale concernant toutes les propositions de projets admissibles.

Notation de l'évaluation

- **Clarté de la demande :**
 - La proposition expose clairement le début (planification/initiation), le milieu (exécution) et la fin (clôture) du projet.
- **Potentiel d'impact transformationnel :**
 - Le projet a un potentiel de changement transformateur, défini comme durable, à long terme, concret et de grande portée.
- **Besoin clairement identifié du projet :**
 - La proposition démontre une compréhension claire des besoins de la communauté/de l'organisation.
 - La proposition identifie les lacunes dans le secteur.
- **Partenariats :**
 - Les partenariats sont suffisants pour l'échelle et la portée du projet, ou capacité de l'organisation à démontrer qu'elle n'a pas besoin de partenariats compte tenu de ses capacités internes.
- **Faisabilité et capacité organisationnelle :**
 - L'échelle et le budget du projet sont bien adaptés.
 - L'organisation dispose des ressources humaines et matérielles et de la capacité à surmonter les difficultés pouvant survenir.
- **Potentiel d'impact sur l'organisation/le secteur du logement communautaire :**
 - La proposition décrit clairement la capacité du projet à avoir un impact positif sur l'organisation ou le secteur du logement communautaire.

Directives de déboursement et de déclaration



Volet financement/ Montant accordé	Durée	Rapports	Paiements
Jusqu'à 25,000 \$	1 an ou 2 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Appel téléphonique à mi-parcours • Rapport final 	<ul style="list-style-type: none"> • Premier: 80% • Dernier: 20%
Jusqu'à 50,000 \$	1 an ou moins	<ul style="list-style-type: none"> • Appel téléphonique à mi-temps (après 6 mois) • Rapport d'avancement à 1 mois de la mi-parcours • Rapport final 	<ul style="list-style-type: none"> • Premier: 70% • Dernier: 30%
Jusqu'à 50,000 \$	2 ans ou moins	<ul style="list-style-type: none"> • Appel téléphonique tous les 6 mois • Rapport d'avancement à 1 mois de la mi-parcours • Rapport final 	<ul style="list-style-type: none"> • Premier: 60% • Deuxième: 20% • Dernier: 20%